

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC

Commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Société FIELDTURF TARKETT

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur la demande d'enregistrement du projet de mise en place d'une nouvelle ligne de production sur le site exploité au 873, rue Christophe COLOMB, zone d'activités SAZIAB à Bruay-la-Buissière (62700) par la société FIELDTURF TARKETT dont le siège social est au 1, terrasse Bellini à Puteaux (92800).

La demande de la société FIELDTURF TARKETT vise à créer une nouvelle ligne d'enduction pour la production de gazon synthétique dans le bâtiment actuel. Un local chaudière sera construit dans un bâtiment spécifique.

La participation du public par voie électronique se déroulera du 27 juin au 11 juillet 2026 inclus en mairie de Bruay-la-Buissière.

Durant cette période, le dossier de demande est consultable sous format numérique sur le site de la mairie de Bruay-la-Buissière : www.bruaylabuissiere.fr et également sur le portail des services de l'État dans le Pas-de-Calais : [https://Accueil/Publications/Consultation_du_public/Participation_du_public_par_voie_electronique/Société FIELDTURF TARKETT à BRUAY-LA-BUISSIÈRE](https://Accueil/Publications/Consultation_du_public/Participation_du_public_par_voie_electronique/Societe_FIELDTURF_TARKETT_a_BRUAY-LA-BUISSIERE).

Les personnes intéressées peuvent formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante « pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de participation.

Au terme de cette période, le préfet du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'enregistrement.